

Réf.	2021	043
------	------	-----

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
10/11/2021	22/11/2021	19	16	19

L'an deux mille vingt et un, les dix-huit novembre, à 19h30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, salle Georges Blanc, située 1 place de la mairie à Fontenay- lès- Briis, sous la présidence de Monsieur Thierry DEGIVRY, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

**Mmes** ARTUS, DELANGUE, DUPONT, DUVAL, JALABERT, JOAO, MAINGONNAT et NORDBERG  
**MM.** CIPRES, DEGIVRY, FRAPIER, GOBLET, LAVAUD, RABY et SCHMIDT.

Absents ayant donné procuration à :

Mme HENNOcq a donné pouvoir à Mme NORDBERG  
Mme MARCADÉ a donné pouvoir à M. LAVAUD  
M. BRUNEL a donné pouvoir à Mme DUVAL

Mme Anne-Rose NORDBERG a été désignée comme secrétaire de séance.

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION ET LA PLANTATION DE 11 TILLEULS**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales.

**VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée.

**VU** la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 portant répartition de compétences entre les communes, les départements, les Régions et l'État.

**CONSIDERANT** que la commune peut bénéficier par le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse d'une subvention correspondant à un financement à hauteur de 60% du montant de l'acquisition et la plantation des 11 tilleuls, avec une garantie reprise à 2 ans.

Entendu le rapport présenté par Madame Emmanuelle Duval,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité.**

**SOLLICITE** le PNR afin de bénéficier d'une subvention correspondant à un financement à hauteur de 60% du montant de l'acquisition et de la plantation des 11 tilleuls.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à faire toutes les démarches, à signer la convention d'aide financière pour l'acquisition et la plantation des tilleuls et toutes pièces afférentes.

Accusé de réception en préfecture 091-219102431-20211118-2021_043-DE Date de télétransmission : 19/11/2021 Date de réception préfecture : 19/11/2021
---

**PRÉCISE** que les recettes de la présente délibération seront inscrites au budget 2022 de la commune.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel tel que décrit ci-dessous :

<b>DEPENSES</b>		
Objet	Dépense	Dépense TTC
Acquisition et plantation de 11 tilleuls	8 650.00 €	10 380.00 €
<b>Montant TOTAL DÉPENSES</b>		<b>8 650.00 €</b>
		<b>10 380.00 €</b>
<b>RECETTES</b>		
Objet	Taux	Recettes
Parc National Régional de la Vallée de Haute Chevreuse	60%	5 190.00 €
<b>Montant TOTAL RECETTES</b>		<b>5 190.00 €</b>
<b>RESTE A CHARGE TTC</b>		
<b>5 190.00 €</b>		

**PRÉCISE** que les recettes issues de la présente délibération seront inscrites en section d'investissement du budget 2022 de la commune – compte 13258.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.



Le Maire

Thierry DEGIVRY

Accusé de réception en préfecture  
091-219102431-20211118-2021\_043-DE  
Date de télétransmission : 19/11/2021  
Date de réception préfecture : 19/11/2021